

ATTRIBUTION DE CASIER

Le Collège propose un casier pour deux à tous les élèves du niveau collège et du niveau Secondes

Cette offre n'est pas obligatoire. Chaque famille peut y renoncer mais en cas de refus elle ne pourra plus prétendre à un casier ultérieurement, pour l'année scolaire en cours.

N.B : pour vous guider dans votre prise de décision, nous tenons à souligner que le casier est la seule solution sérieuse pour le dépôt des tablettes (pour les élèves concernés) pendant la pause méridienne et sans doute une bonne alternative pour le dépôt des téléphones pendant les heures de cours.

Règlement :

- Les casiers sont loués pour la durée de l'année scolaire moyennant **une contribution de 8€ par élève directement facturée aux parents.**
- Leur attribution se fait le jour de la rentrée par l'intermédiaire du professeur principal. Un numéro de casier est alors fourni à chaque colocataire.
- **Tout colocataire est responsable de son casier et de son contenu. Il en assure la fermeture permanente à l'aide d'un cadenas sécurisé (qu'il aura choisi solide et de taille adaptée) et s'efforce de ne pas perdre ni oublier la clé. Aucun casier ne sera ouvert sans justificatif de location et sans cadenas de remplacement.**
- **La mise à disposition des casiers est un service proposé aux élèves, par conséquent le Collège se décharge de toute responsabilité en cas de vols, d'effraction ou de perte du contenu dudit casier.**
- **Tout casier dégradé ou nécessitant un nettoyage** spécial sera remis en état aux frais des élèves concernés.
- Afin d'éviter toute appropriation intempestive, tout casier attribué trouvé ouvert sera fermé par le Collège, pour avertissement. En cas de récidive, l'attribution pourra être supprimée.

Tout casier ainsi libéré sera automatiquement proposé à un autre élève de Première ou de Terminale. Par conséquent merci de remplir le talon ci-joint et le rendre impérativement avant le 24 juin 2022 à la Vie Scolaire. Après cette date aucun desiderata ne pourra être pris en compte. Attention, pour des raisons d'organisation, **aucun renvoi par mail ne sera accepté.**

DOCUMENT À IMPRIMER ET A DEPOSER À LA VIE SCOLAIRE

NOM :

Prénom :

Souhaite /ne souhaite pas (rayer la mention inutile) bénéficiaire d'un casier pour mon enfant (partenaire 1)

Qu'il partagera avec NOM.....Prénom (partenaire 2)

PARTENAIRE 1		PARTENAIRE 2	
NOM :		NOM :	
Prénom :		Prénom :	
Classe (2021/22) :	Taille :	Classe (2021/22)	Taille :

Chaque élève devra rendre sa propre demande (sur laquelle il figurera en Partenaire 1) et l'agrafera avec celle de son colocataire.

Date et signature des parents

Collège Episcopal Saint Etienne

École catholique

2 Rue de la Pierre Large 67000 STRASBOURG

03 88 76 75 88 / contact@cse-strasbourg.com / www.cse-strasbourg.com